



COVID – 19 (11 mai 2020)

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE DU CAM

Conforme au plan de déconfinement de la FFT

Dans le strict respect des décisions ministérielles, le CAM met tout en œuvre pour être prêt à reprendre les activités à partir du 11 mai.

Ce plan concerne l'activité tennis.

L'activité hockey pourra s'ajouter dans des conditions adaptées qui seront précisées prochainement.

Le plan comprend les chapitres suivants :

- I. Analyse des risques
- II. Mesures générales et préalables à la reprise d'activité
- III. Conditions d'accès au club et de circulation dans le club
- IV. Conditions de pratique du tennis

I. Analyse des risques

1. Risques sanitaires

Toutes les précautions doivent être prises pour éviter le risque de transmission du virus COVID-19.

Les mesures doivent être respectées absolument pour ne pas risquer de créer un foyer d'infection ou de provoquer une 2^{ème} vague de pandémie qui serait catastrophique pour la survie du club.

Les règles édictées seront à observer scrupuleusement en matière de temps passé au club, de circulation sur le site et de contacts avec les personnes potentiellement contagieuses ou avec des surfaces potentiellement contaminées.

Le CAM est une association et nous souhaitons que ses membres soient des ACTEURS de notre vie associative. Nous faisons donc appel à votre esprit de responsabilité pour VOUS protéger, protéger VOS et NOS anciens qui sont nombreux à pratiquer le tennis ou le hockey.

2. Risques sportifs

Ayant été, pour beaucoup, extrêmement peu actifs durant ce confinement, la reprise du sport devra être TRÈS TRÈS progressive. Ayez conscience que même les marches habituelles pour aller travailler ou se promener ont été drastiquement réduites depuis deux mois donc nous ne sommes pas encore physiquement en état de faire nos parties endiablées de tennis comme auparavant.

Nous vous conseillons de vous préparer à cette reprise en réalisant les exercices « Sport Santé Bien-être » proposés par le préparateur physique du CAM (Jérôme Gori), disponibles sur notre site internet www.camontrouge.fr.

3. Risques économiques

La prévision des produits et charges induits par l'inactivité montre un équilibre qui ne permettra en aucun cas des remboursements de cotisations. Les mesures de compensation seront proposées autant que faire se peut en nature (rattrapage des cours, prolongation des écoles de tennis et de hockey....) et évolueront en fonction des impératifs imposés de l'extérieur.

4. Risques juridiques

La responsabilité de tous est engagée dans le respect des consignes de sécurité sanitaire, en particulier la responsabilité des dirigeants. Il en va de la pérennité du club en cas de contamination.



COVID – 19 (11 mai 2020)

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE DU CAM

Conforme au plan de déconfinement de la FFT

II. Mesures générales et préalables à la reprise d'activité

Les principes généraux de la reprise en tennis sont :

- activité sportive individuelle
- sur des installations extérieures

Seul le simple sera autorisé avec une distance minimale de 2m entre les joueurs.

Un référent COVID-19 a été désigné. Il est chargé de répondre à toutes les demandes des adhérents. Il s'agit de Samuel JAMMOT. Il est joignable par mail covid19@camontrouge.fr ou téléphone 0146575900.

III. Conditions d'accès au club et de circulation dans le club

La réservation se fait uniquement en simple sur le logiciel à distance.

Le secrétariat étant fermé, la confirmation de présence est suspendue pendant cette période.

Le club n'est accessible que si :

- le joueur (la joueuse) a renvoyé le formulaire qui constitue un engagement de responsabilité
- il est équipé de son « kit reprise » personnel (masque, petite bouteille de gel, balles personnelles marquées)
- il arrive en tenue de sport, apporte tout son matériel (raquette, bouteille d'eau pleine et son badge CAM)

Nous vous recommandons de venir avec des barres énergétiques, des poignets anti-transpiration ainsi qu'un TShirt de rechange.

Les zones autorisées sont matérialisées. Sont interdits ou fermés le secrétariat (le personnel d'accueil étant présent aux heures habituelles d'ouverture), le bar-restaurant, le bâtiment des courts couverts et les vestiaires, l'allée qui mène au parking à vélo et aux courts 13 et 14.

Le garage à vélo est placé près de l'entrée du club.

Un sens de circulation est à respecter.

Seul est accessible le bâtiment du hockey pour donner l'accès aux seules toilettes disponibles.

Les joueurs de tennis qui ont besoin de récupérer leurs affaires dans leur casier devront en faire la demande au référent qui en assurera la mise à disposition aux heures de présence du personnel d'accueil.

IV. Conditions de pratique du tennis

1. Avant d'entrer sur le court :

Les joueurs doivent arriver en tenue de tennis.

Les joueurs arrivent 5 minutes avant l'heure de leur créneau et attendent dans une zone matérialisée correspondant à leur court (suffisamment grande pour respecter la distance entre les joueurs. Ils empruntent le sens de circulation balisé.

Le terrain sera libéré 5 minutes avant la fin du créneau.



COVID – 19 (11 mai 2020)

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE DU CAM

Conforme au plan de déconfinement de la FFT

2. Sur le court :

- Les joueurs doivent nettoyer la chaise avec le produit détergent-désinfectant et du papier jetable. Ils jettent le papier dans la poubelle, se lavent les mains et commencent la séance.
- Distance de 2m minimum en toutes circonstances entre les joueurs pendant le jeu.
- Les changements de côté se font en passant chacun de part et d'autre du filet, dans le sens des aiguilles d'une montre, pour ne pas se croiser.
- Les balles sont marquées des initiales de chaque joueur qui ne peut toucher que les siennes.
- Ne pas se toucher le visage avec la main pendant le jeu.
- La serviette doit être impérativement posée dans son sac personnel et non sur la chaise durant toute la partie de tennis.
- Ne pas toucher le filet avec les mains.
- Pas de poignée de main à la fin.

A la fin du jeu :

- Les joueurs nettoient les chaises utilisées avec le détergent et le papier jetable qui est à déposer ensuite dans la poubelle.
- Pour passer le filet et nettoyer les lignes, les joueurs se lavent les mains avant et après l'avoir fait.
- Enfin, les joueurs se lavent les mains.

3. En sortant du court :

Les joueurs ne stationnent pas et empruntent le sens de circulation pour quitter le club.

En cas de pluie, vous devrez quitter le club.

Conditions particulières en dehors des heures d'ouverture de l'accueil (l'accueil étant ouvert mais non accessible aux membres) :

- L'entrée au CAM se fait sans contact avec les mains : le badge débloque la porte et vous la poussez avec le pied.
- Lumière : lavez-vous les mains avant et après avoir manipulé l'interrupteur
- Sortie du CAM : préférez un objet type clés pour appuyer sur le bouton d'ouverture de la porte d'entrée, tirez la porte avec la main puis lavez-vous celle-ci avec votre gel.

4. Cordage des raquettes

Pour les raquettes à recorder, il convient de déposer sa raquette dans le bac prévu à cet effet (le mercredi au plus tard pour la récupérer le samedi suivant, le samedi au plus tard pour la récupérer le mercredi suivant). Ce laps de temps permet une « quarantaine » de votre raquette avant manipulation par le cordeur puis vous-même au moment de récupérer celle-ci.

5. Cours Individuels

Les cours individuels pourront reprendre le 18 mai selon les consignes présentées dans les tutoriels disponibles sur nos supports de communication (site internet, réseaux sociaux ...).

Merci de votre patience, compréhension et de votre sens des responsabilités

L'équipe dirigeante du CAM